



Mairie d'Allos  
Alpes de Haute-Provence

## AVIS A MANIFESTATION D'INTERET

En vue de l'occupation temporaire du domaine public

Article L.2122-1-4 du Code général de la propriété des personnes publiques

Exploitation d'un commerce de restauration ambulante

Lieudit La Cluite

Conformément à l'article L.2122-1-4 du Code général de la propriété des personnes publiques (CG3P), suite à une manifestation d'intérêt spontanée, la commune d'Allos informe du projet d'un opérateur économique pour l'exploitation d'un commerce de restauration ambulante au lieudit « La Cluite ».

### Objet :

La commune d'Allos souhaite mettre à disposition son domaine public afin d'autoriser l'exploitation d'un commerce de restauration ambulante au lieudit « La Cluite » au profit d'un opérateur économique qui a manifesté son intérêt en ce sens.

Le présent avis vise à recueillir toute autre manifestation d'intérêt concurrente.

### Descriptif :

L'opérateur économique sera autorisé, par arrêté, à occuper une place de parking lieudit « La Cluite », route du lac à Allos (04260), afin d'y installer un commerce de restauration ambulante et de réaliser une activité de restauration rapide.

L'exploitation sera autorisée uniquement de juin à septembre pour une durée de trois ans à compter du 1er juin 2022 et donnera lieu au paiement d'une redevance d'occupation du domaine public sur la base d'un forfait de 12€ pour 4 mètres par jour.

### Caractéristiques :

- Aucun aménagement particulier n'est mis à disposition de l'occupant, excepté la possibilité d'un branchement électrique. Pas d'arrivée d'eau.
- Le bénéficiaire fait son affaire des équipements de gaz et de l'approvisionnement en eau.
- Tous les frais de fonctionnement sont à la charge du bénéficiaire.
- Le bénéficiaire devra ranger le véhicule et les équipements tous les soirs.
- Le bénéficiaire a l'obligation de collecter et trier les ordures ménagères conséquentes à son activité. Il est responsable des déchets laissés par sa clientèle. Les déchets doivent être déposés dans les containers situés au village ; aucun container n'est présent sur le site.
- Le parking de « La Cluite » étant un point de départ de randonnées pédestres, à proximité d'une zone protégée et règlementée, l'occupant veille à laisser les lieux propres et dans leur état naturel.
- L'occupant propose une restauration rapide de qualité à emporter. La composition de la carte reste libre.

Date limite remise des dossiers : le 15 mars 2022 à 12h00

Éléments à transmettre obligatoirement dans le cadre de cet avis :

- Un courrier manifestant l'intérêt du candidat à présenter une offre
- Un mémoire précisant notamment les caractéristiques du véhicule, les offres de restauration envisagées, les amplitudes horaires, les services proposés et/ou tout autre élément permettant d'apprécier la qualité de l'offre du candidat
- Une attestation d'assurance

Critères de jugement des offres :

- Qualité de l'offre du candidat
- Caractéristiques du véhicule
- Services proposés

Contact :

Mairie d'Allos – 04260 Allos

Service assistance juridique

Tél. 04 92 89 20 06

[claire.borreani@mairie-allos.fr](mailto:claire.borreani@mairie-allos.fr)

Avis mis en ligne le

